



Plagiat dans le référencement

Par **psykodav**, le **16/11/2010** à **17:24**

Bonjour,

Je prends contact avec vous pour un renseignement en ce qui concerne un forum dont je suis administrateur.

En effet, depuis 2003, je possède le domaine forumVR6.com. Je me rends compte aujourd'hui qu'un autre forum traitant du même centre d'intérêt a ouvert il y a quelques temps : vr6-world.com.

Ce qui ne me poserait aucun problème si le site n'était pas référencé sous forum VR6 sous google ainsi que sous plusieurs autres webrings.

En effet, vr6-world apparaît en forum VR6 sous google (par exemple).

Si l'on fait une recherche sur le domaine que je paye à Celeonet, et que l'on clique sur le premier "Forum VR6" qui s'affiche, on n'arrive plus chez moi.

Y a-t-il un recours ?

Merci.

Par **Express21d**, le **21/11/2010** à **18:36**

Bonsoir,

En ayant analysé les deux forums, vous partagez donc le même centre d'intérêt "vr6" et vous avez donc constitué des réseaux sociaux public, du moins eux apparemment car le votre était privé jusqu'à dernièrement.

Le terme "vr6" ne vous appartenant pas (est appartenant à Volkswagen) vous n'avez en aucune manière le droit d'exiger l'appartenance à votre communauté.

Il a comme vous, un "forum vr6" mais beaucoup plus libre que le votre. Le référencement auquel il a procédé est parfaitement légal et normal, vous ne pouvez donc justifier votre requête et ce n'est pas du tout un plagiat car c'est un terme générique utilisé par la marque Volkswagen, car dans ce cas là vous seriez aussi répréhensible !!!

Je ne vois pas comment vous pouvez simplement vous baser sur une balise titre ou d'un meta keyword, qui de plus est ne vous appartient pas.

Par contre là où je suis choqué, c'est des menaces que vous lui conférez que ce soit physique (un certain El poulpo qui dit vouloir lui casser les tibias) d'autres les mains, ceci sont des menaces graves...

Le recours que lui peut avoir est par contre légal sur les menaces que vous lui proférez envers sa personne et sa communauté, je rappelle que les menaces sont passibles d'amendes et de peine de prison, et que par conséquent il va de mon devoir de le prévenir, et que je lui fournirai des copies d'écrans de menaces réelles que vous avez écrites (vous et votre communauté), qui sont assez choquantes et qui sont en grand nombre, et qui apparemment appréciées de certains de vos fidèles lecteurs.

J'espère que dans son sens, il ira porter plainte.

C'est inadmissible de voir ce genre de chose et de plus intolérable alors que concrètement vous partagez la même passion commune, sauf que lui ne porte aucune atteinte ni insulte(s) à votre communauté et votre personne.

Cordialement.

Par **Dark Stone**, le **22/11/2010 à 20:27**

[citation]J'espère que dans son sens, il ira porter plainte.

C'est inadmissible de voir ce genre de chose et de plus intolérable alors que concrètement vous partagez la même passion commune, sauf que lui ne porte aucune atteinte ni insulte(s) à votre communauté et votre personne. [/citation]

On croit rêver!!!!

Il vous a payé une fortune pour que vous avanciez de telles balivernes? Vous ne connaissez même pas l'histoire depuis le début et vous vous permettez de porter un jugement? Surtout sans avoir les 2 sons de cloche? Pas très professionnel....

A moins que vous ne soyez son père ou un proche voire lui-même... Et comment avez-vous pu "analyser" notre forum vu qu'il est privé? Et quid de vos fautes d'orthographe énormes pour un avocat?
Lui-même était insultant quand il était sur notre forum, il se moquait du monde et manquait de respect.

J'espère que vous n'avez pas beaucoup d'affaires à traiter devant la cour car vos clients seraient à plaindre...

PS: Toretto, t'es grillé.

Par **psykodav**, le **22/11/2010** à **21:39**

Je constate plusieurs choses :

- la première est que pour un avocat, effectivement, votre orthographe est plus que limite. Mais mettons cela sur le compte de l'enthousiasme que votre investissement envers ma question a suscité.
- la seconde est que pour un avocat qui répond à une question sur un forum traitant des droits en nouvelles technologies, vous semblez bien mal connaître le fonctionnement d'un forum. En effet, si certains membres de mon forum ont eu des propos déplacés, les administrateurs de ce forum ne sont en aucun cas responsables. Leur unique devoir est de recadrer le débat, ce qui a été fait en privé, chose la plus intelligente à faire, évidemment.
- la troisième est bien entendu que le terme VR6 n'a jamais été déposé par VW. Je pensais qu'en bon professionnel, avant d'avancer ce genre de propos, vous vous seriez renseigné avant.
- la quatrième : il semble que vous ayez parcouru l'intégralité des 2 forums en un temps record dans l'unique but gracieux de répondre à ma question. C'est bien cordial de votre part, d'autant plus qu'il aurait fallu beaucoup de temps pour le faire, à moins que l'on ne sache précisément quoi chercher sur l'un ou l'autre forum. Ce qui serait bien entendu possible si vous connaissiez avant ces 2 forums, mais j'en doute, puisque vous êtes avocat.
- enfin, dernière chose, et je reviens sur mon premier point, il aurait vraiment été judicieux que pour un premier message sur ce forum spécialisé, vous fassiez usage d'un correcteur orthographique.

Bref, je vous souhaite beaucoup de bons moments sur ce forum dont vous êtes membre, et je vous serais gré de cesser de répondre bêtement à des questions dont vous n'avez aucune idée des réponses, cela freine mes recherches et les recours juridiques dont je pourrais faire usage pour cesser cette mascarade.

Cordialement, un particulier qui ne fait pas semblant d'être quelqu'un d'autre.